



## En ALPC, sept familles sur dix vivent au sein d'une grande aire urbaine

Plus de 665 500 familles avec au moins un enfant mineur vivent en Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. Parmi elles, sept sur dix résident dans l'une des 25 grandes aires urbaines de la région. Au sein de ces espaces, les familles sont plus présentes dans les périphéries que dans les villes-centres. Toutefois, les familles modestes et les familles monoparentales sont plus présentes dans les villes-centres.

Élodie Baudet, Dimitri Mambétov, Insee

En 2012, la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) compte 2,6 millions de ménages et 665 564 familles avec au moins un enfant mineur (*définitions*), soit 25,2 familles pour 100 ménages (*figure 1*). Ce ratio est le plus faible de l'ensemble des régions françaises et se situe 3 points en dessous de la moyenne nationale. Parmi l'ensemble des ménages, certains comprennent une ou, plus rarement, plusieurs famille(s) avec enfant(s) mineur(s) ; les autres sont composés de couples sans enfant, de familles avec uniquement des enfants majeurs ou de personnes seules. Par convention dans cette étude, on nommera « familles » les familles avec enfant(s) mineur(s).

### Sept familles sur dix dans les grandes aires urbaines

La plupart des familles résident dans l'une des 25 grandes aires urbaines (GAU) de la région : sept sur dix sont dans ce cas (huit sur dix en France). Au sein des GAU régionales comme au sein de l'ensemble des GAU françaises, les villes-centres accueillent en proportion moins de familles que leurs périphéries. Ainsi, les familles sont très représentées dans les couronnes de Bordeaux, Poitiers, Pau et Niort avec des parts supérieures à un tiers des ménages. Le prix moins élevé de l'immobilier, l'accès à des terrains plus grands et l'offre plus importante en logements de grande taille (quatre pièces ou plus) expliquent en partie cette localisation des familles en périphérie.

### 1 Trois familles avec enfant(s) mineur(s) pour dix ménages dans les couronnes des grandes aires urbaines

Nombre de familles avec enfant(s) mineur(s) pour 100 ménages et évolution, selon le zonage en aires urbaines de 2010

	2012	1999	1990	Évolution 1990-2012 (en points)
Grandes aires urbaines	25,8	28,6	33,0	- 7,2
Pôles des grandes aires urbaines	23,1	26,7	31,2	- 8,1
Villes-centres	18,9	21,8	25,8	- 6,9
Banlieues	27,8	32,8	38,4	- 10,6
Couronnes des grandes aires urbaines	32,7	34,1	38,5	- 5,8
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	28,0	29,5	32,9	- 4,9
Autres aires urbaines	23,5	26,9	31,5	- 8,0
Autres communes multipolarisées	27,7	28,2	31,0	- 3,3
Communes isolées hors influence des pôles	21,6	23,9	26,6	- 5,0
<b>Ensemble ALPC</b>	<b>25,2</b>	<b>27,8</b>	<b>31,9</b>	<b>- 6,7</b>
<b>France</b>	<b>28,3</b>	<b>31,3</b>	<b>34,9</b>	<b>- 6,6</b>

Lecture : au sein des grandes aires urbaines, on compte 25,8 familles avec enfant(s) mineur(s) pour 100 ménages en 2012.  
Source : Insee, Recensements de la population 1990 (sondage au 1/4), 1999 et 2012 (exploitations complémentaires).

La part des logements de quatre pièces ou plus est d'autant plus élevée que l'on s'éloigne des villes-centres : 45,3 % dans ces dernières, 69,3 % dans les banlieues et 81,9 % dans les couronnes. Par ailleurs, les grands logements sont proportionnellement plus nombreux dans la région qu'en France (respectivement 67,9 et 60,7 % du parc).

### De moins en moins de familles parmi les ménages

Depuis 1990, en ALPC comme en France, la part des familles avec enfant(s) mineur(s) diminue parmi les ménages (respectivement -6,7 et -6,6 points). La Charente est le département de la région ALPC dont la part des familles se réduit le plus depuis 1990 (-8,7 points entre 1990 et 2012). La Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, les Pyrénées-Atlantiques et la Vienne enregistrent aussi une diminution importante (plus de 7 points).

Au sein des grandes aires urbaines, c'est dans les banlieues que la proportion de familles avec enfant(s) mineur(s) diminue le plus : -10,6 points contre -6,9 pour les villes-centres. Cette différence est semblable à celle observée pour la France, mais elle est bien plus accentuée dans la région (-7,8 et -6,0 pour les banlieues et villes-centres en France). Les banlieues des grandes aires urbaines de Niort et Saintes enregistrent les baisses les plus fortes avec respectivement -20,7 et -19,3 points. À Poitiers, Brive-la-Gaillarde, Châtelleraut et La Rochelle, la baisse reste importante : de -15 à -16 points.

### Dans les grandes aires urbaines, des familles modestes plus présentes dans les villes-centres

Au sein des grandes aires urbaines régionales, les familles à bas revenus (*définitions*), comme celles dans lesquelles aucun parent n'a d'emploi, sont relativement plus présentes dans les villes-centres : 41,3 % contre 25,0 % dans les banlieues et 18,7 % dans les couronnes. Elles sont souvent localisées là où la part de logements en habitation à loyer modéré (HLM) est importante. Ainsi, les villes-centres et banlieues des GAU comptent en proportion plus de HLM (respectivement 16,5 % et 13,0 %) que les couronnes où cette part est de 3,1 %.

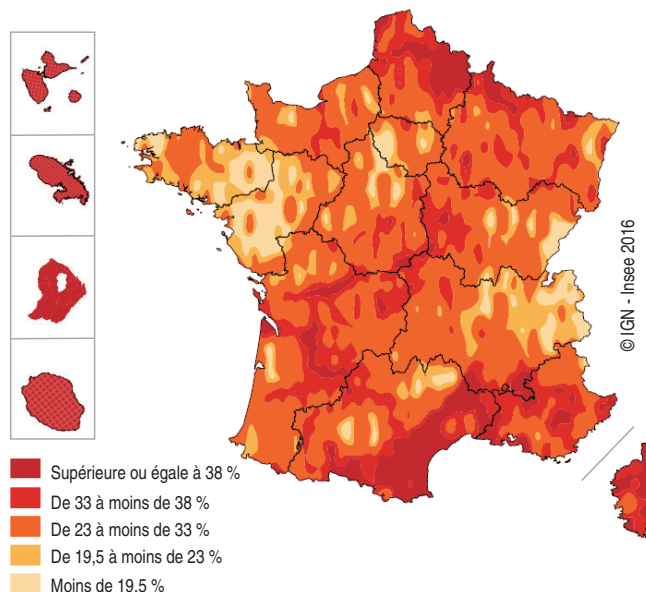
Malgré la forte présence de familles modestes dans les villes-centres, la part de familles à bas revenus est plus faible dans les GAU (27,9 %) que dans les autres aires urbaines (33,9 %) et les communes isolées hors influence des pôles (34,3 %). Cette part dépasse les 34 % pour les départements de Lot-et-Garonne, de la Creuse, de la Dordogne et de la Charente, avec une moyenne régionale établie à 29 % (*figure 2*). En ALPC, une famille avec enfant(s) mineur(s) sur cinq est monoparentale. Le littoral aquitain se démarque en accueillant une forte proportion de familles monoparentales et une faible part de familles à bas revenus, mis à part dans le Médoc.

Dans les grandes aires urbaines de la région ALPC, c'est dans les villes-centres que les familles monoparentales sont les plus représentées parmi les familles avec enfant(s) mineur(s). Elles sont néanmoins plus présentes dans les autres aires urbaines (23,4 %) que dans les GAU (22,5 %) et les territoires ruraux (18,5 %).

Excepté les Deux-Sèvres, la Corrèze, les Landes et la Vienne qui

## 2 Les familles à bas revenus très présentes dans les territoires intérieurs d'ALPC

Part des familles à bas revenus parmi les familles allocataires d'une Caisse d'allocations familiales, en %



Source : Caf, fichiers des allocataires au 31 décembre 2012.

comptent peu de familles monoparentales, les départements de la région se situent dans la moyenne nationale (22,0 %). ■

### Définitions

**Ménage** : au sens du recensement de la population, c'est l'ensemble des occupants d'une résidence principale.

**Famille avec au moins un enfant mineur** : c'est la partie d'un ménage comprenant soit des personnes en couple et leur(s) enfant(s) ou beau(x) enfant(s) habitant dans la même résidence principale, soit un parent vivant sans conjoint avec son ou ses enfant(s) (famille monoparentale).

**Famille à bas revenus** : se dit d'une famille qui vit dans un ménage dont les revenus avant impôts sont inférieurs au seuil de bas revenus, c'est-à-dire 60 % de la médiane des revenus par unité de consommation avant impôt observés au niveau national. Le seuil de bas revenus s'établit à 982 euros par unité de consommation et par mois en 2012. Le revenu par unité de consommation (UC) au sens des caisses d'allocations familiales (Caf) est calculé de la même manière que pour la pauvreté monétaire (1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans), mais l'on rajoute 0,2 UC si la famille est monoparentale. Les données sont issues des fichiers des Caf et ne concernent que les foyers allocataires, c'est-à-dire l'ensemble des personnes couvertes par les allocations au sens de la Caf dont l'individu de référence a moins de 65 ans, n'est ni agriculteur, ni étudiant, ne relève d'aucun régime spécial et dont le conjoint, s'il existe, a moins de 65 ans. Les familles allocataires des Caf sont des familles avec enfants à charge au sens de la législation familiale (les limites d'âges varient selon les prestations et peuvent atteindre 25 ans ; elle est, par exemple, de 20 ans dans le cas des allocations familiales).

**Parent** : correspond à l'un des deux adultes du couple parental (y compris les beaux-parents).

Insee Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes  
BP 557  
5 rue Sainte-Catherine  
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :  
Fabienne Le Hellay  
Rédactrice en chef :  
Nathalie Garrigues

ISSN en cours  
© Insee 2016

### Pour en savoir plus

- Buisson G. et Lincot L., « Où vivent les familles en France ? », *Insee Première* n° 1582, janvier 2016
- Aerts A-T., Chirazi S., Cros L., « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee Première* n° 1552, juin 2015
- « Localisation des familles », in *Couples et familles*, collection *Insee Références*, édition 2015

